

MARCHE 2026.38

ACCORD-CADRE A BON DE COMMANDE

PRESTATIONS DE CONSEIL EN COMMUNICATION, CONCEPTION GRAPHIQUE ET EDITORIALE AINSI QUE DES PRESTATIONS DE FABRICATION DE SUPPORTS DE COMMUNICATION ET DE SIGNALÉTIQUE SUR LES SITES DE L'UNIVERSITÉ DE LILLE, DANS LE CADRE NOTAMMENT DU PROJET ECOCAMPUS

POUVOIR ADJUDICATEUR



Université de Lille
Direction Transition Immobilière et Maîtrise d'Ouvrage
42 rue Paul DUEZ
59000 LILLE

CCTP COMMUN AUX 2 LOTS

LOT 1 : CONSEIL EN COMMUNICATION, CONCEPTION GRAPHIQUE ET ÉDITORIALE

LOT 2 : FABRICATION DE PANNEAUX DE COMMUNICATION, FOURNITURE ET POSE DE TOTEMS ET DE SUPPORTS DE COMMUNICATION ET DE SIGNALÉTIQUE SUR SITE

1 SOMMAIRE

1	SOMMAIRE.....	2
2	OBJET DE L'ACCORD-CADRE	3
3	MAÎTRISE D'OUVRAGE.....	3
3.1	L'UNIVERSITE DE LILLE.....	3
3.2	ORGANISATION INTERNE DE LA MAITRISE D'OUVRAGE	4
4	PROJET ECOCAMPUS	4
4.1	ECOCAMPUS CITE SCIENTIFIQUE.....	5
4.1.1	<i>Présentation du campus</i>	<i>5</i>
4.1.2	<i>Présentation des enjeux du projet urbain.....</i>	<i>8</i>
4.2	PROJET ECOCAMPUS PONT DE BOIS.....	11
4.2.1	<i>Présentation du campus</i>	<i>11</i>
4.2.2	<i>Présentation des enjeux du site</i>	<i>13</i>
4.3	DEMARCHE D'INFORMATION ET DE CONCERTATION DEJA ENGAGEE AUPRES DES USAGERS DE LA CITE SCIENTIFIQUE.....	14
4.4	LIGNE GRAPHIQUE ECOCAMPUS	14
5	OBJECTIFS EN MATIERE DE COMMUNICATION.....	16
5.1	AMBITIONS GENERALES	16
5.2	OBJECTIFS SPECIFIQUES AU SITE DE LA CITE SCIENTIFIQUE	16
5.3	PUBLICS CIBLES	17
6	LOT 1 : CONSEIL EN COMMUNICATION, CONCEPTION GRAPHIQUE ET EDITORIALE.....	18
6.1	OBJET DU LOT 1	18
6.2	CONTENU DES PRESTATIONS	18
6.3	COMPETENCES REQUISES	20
6.4	DELAIS	21
7	LOT 2 : FABRICATION DE PANNEAUX DE COMMUNICATION, FOURNITURE ET POSE DE TOTEMS ET DE SUPPORTS DE COMMUNICATION SUR SITE	22
7.1	OBJET DU LOT 2	22
7.2	CONTENU DES PRESTATIONS	23
7.3	COMPETENCES ET MOYENS REQUIS	24
7.4	DELAIS	25
8	CLAUSES COMMUNES A PLUSIEURS LOTS	26
8.1	CONTINUITE DE L'INTERLOCUTEUR DU MAITRE D'OUVRAGE.....	26
8.2	FORMAT ET REMISE DES DOCUMENTS	26
8.3	PROCESSUS DE PASSATION D'UNE COMMANDE	27
8.4	MODALITES DE VALIDATION	28
8.5	CONTROLE QUALITE	28
8.6	CONDITIONNEMENT ET LIVRAISON.....	29
8.7	ENGAGEMENT ENVIRONNEMENTAL	29
8.8	CONFIDENTIALITE	30

2 OBJET DE L'ACCORD-CADRE

Le présent marché a pour objet d'accompagner l'Université de Lille dans la conception, la production et la mise en œuvre d'actions de communication sur les sites de l'Université (communication numérique, par supports physique sur site), le conseil stratégique jusqu'à l'impression, la fabrication et à la pose des supports (hors support papier).

Le marché est composé de 2 lots :

- **Lot 1 : conseil en communication, conception graphique et éditoriale**
- **Lot 2 : fabrication de panneaux de communication, fourniture et pose de totems et de supports de communication et de signalétique sur site**

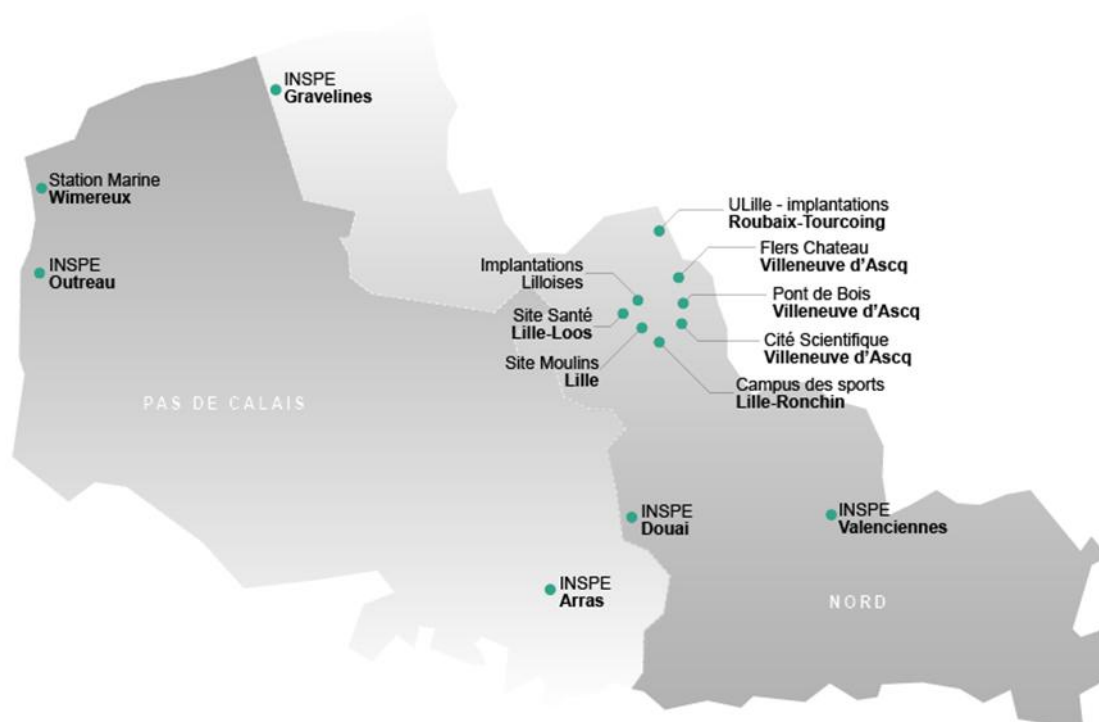
Dans le cadre du projet Ecocampus, les missions concernent à titre principal le campus de la Cité Scientifique et à titre secondaire le campus de Pont-de-Bois situés à Villeneuve d'Ascq. Toutefois le marché est susceptible d'être mobilisé pour d'autres opérations portées par l'Université de Lille sur l'ensemble de ses implantations.

3 MAÎTRISE D'OUVRAGE

3.1 L'UNIVERSITE DE LILLE

L'Université de Lille est un établissement public d'enseignement supérieur dont le siège est situé à Lille, dans le Nord (59).

L'Université est répartie sur une vingtaine d'implantations majoritairement sur le territoire de la MEL et dans certaines villes des départements du Nord et du Pas-de-Calais.



Elle est créée en 2018, suite à la fusion des universités de Lille 1, Lille 2 et Lille 3, le regroupement avec l'ancienne COMUE, puis évolue en « Université de Lille » en 2022 suite au regroupement avec quatre grandes écoles supérieures au sein d'un Etablissement Public Expérimental (EPE) : Sciences Po Lille, l'Ecole Supérieure de Journalisme de Lille (ESJ), l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage de Lille (ENSAPL) et l'Ecole Nationale Supérieure des Arts Industriels et Textiles (ENSAIT).

Six domaines d'enseignement y sont proposés : en arts, lettres et langues, en sciences et technologies, en droit, économie et gestion, en santé, en sciences humaines et sociales et en sports.

Actuellement, l'Université accueille dans ses établissements près de 78 000 étudiants et 7 200 personnels (enseignants chercheurs et personnels techniques et administratifs), faisant d'elle le 2ème employeur du Nord.

3.2 ORGANISATION INTERNE DE LA MAITRISE D'OUVRAGE

Pilotage du marché

Le pilotage du présent accord-cadre est assuré par le Service Stratégie, Etudes Prospectives et Programmation (STEPP) au sein de la Direction de la Transition Ecologique Immobilier et Logistique (DTEIL) de l'Université de Lille, en charge notamment de la mise en œuvre du projet Ecocampus.

D'autres services ou directions seront associées selon les besoins, notamment :

- La Direction de la communication
- Les équipes de la DTEIL en charge de la gestion des sites concernés par les projets.

Les acteurs et partenaires extérieurs

Les acteurs politiques, institutionnels et financiers : l'Université de Lille, le CROUS, les communes, la MEL, le Rectorat, la Région, la Préfecture, la DIE, la DREAL (Agence de l'eau) et les autres écoles présentes sur les campus.

Les usagers des sites : étudiants, résidents, enseignants chercheurs, personnels techniques...

Les AMO et autres prestataires

La DTEIL travaille actuellement avec :

- un AMO « conduite et montage de projet » (attributaire : Une Fabrique de la Ville) qui a pour principale mission d'appuyer l'Université dans la définition de la stratégie, la coordination générale et le suivi du projet, des études et des procédures permettant d'engager la phase opérationnelle des projets.
- Le groupement de maîtrise d'œuvre urbaine et de maîtrise d'œuvre des espaces publics de la Cité scientifique (attributaire : Altitude35 paysagiste mandataire, avec LIST, Profil Ingénierie, Monono, EODD, Stratec, P2L)

4 PROJET ECOCAMPUS

Le projet Ecocampus consiste à rénover les espaces extérieurs des campus de la Cité scientifique et de Pont de Bois situés à Villeneuve d'Ascq pour en faire des campus durables et intégrés à leur territoire.

Datant tout deux des années soixante, ils rencontrent aujourd'hui des problématiques liées à la vétusté des réseaux, la gestion, l'aménagement, les espaces extérieurs et à de multiples conflits d'usages. En

faveur de campus attractifs et résilients, le but du projet est d'améliorer le cadre de vie, de travail et d'apprentissage. Ses actions, situées sur les aménagements extérieurs et l'infrastructure, visent à assurer le bon fonctionnement et la performance énergétique, à réduire la place de la voiture, à promouvoir les mobilités douces et à valoriser les aménités environnementales.

Le projet Ecocampus bénéficie des fonds CPER 2021-2027, à hauteur de 33,5 millions d'euros répartis entre l'Etat, la Région Hauts-de-France et la Métropole européenne de Lille. 29,5 millions d'euros attribués exclusivement à la première tranche du réaménagement de la Cité Scientifique. Le budget travaux prévisionnel est estimé à 19 millions d'euros HT environ.

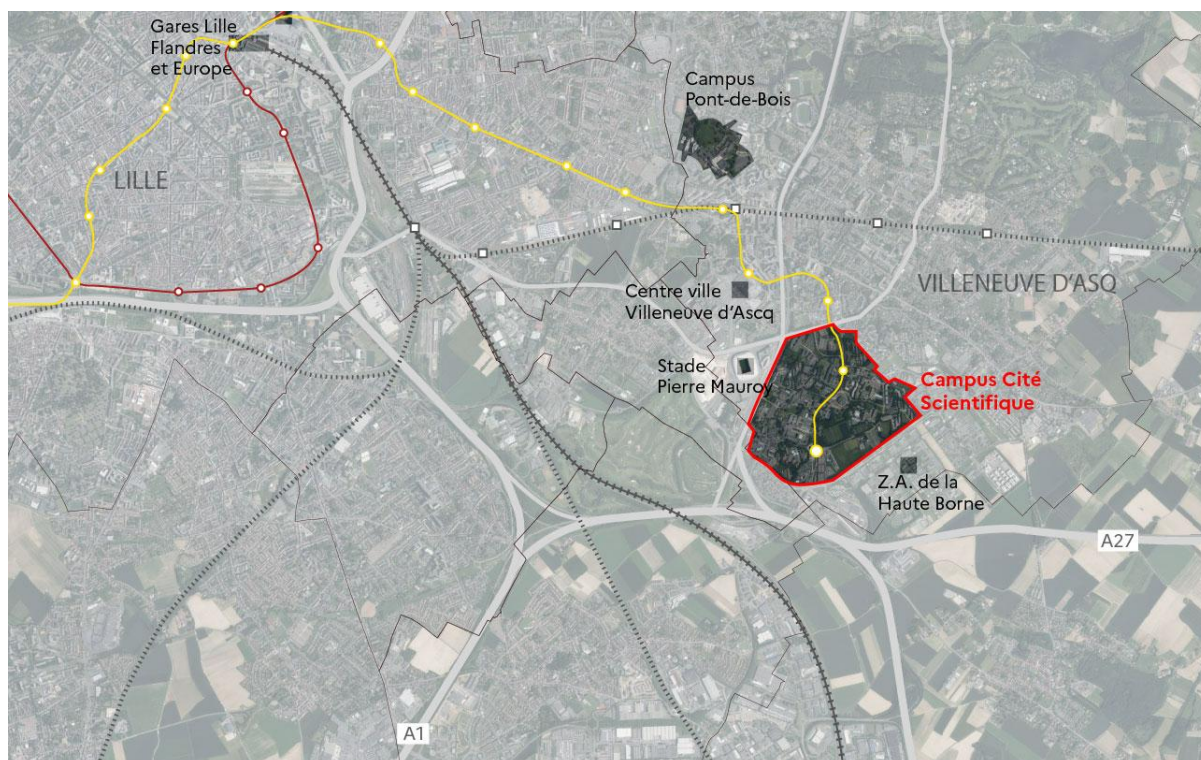
4.1 ECOCAMPUS CITE SCIENTIFIQUE

4.1.1 Présentation du campus

La Cité Scientifique est localisée sur la commune de Villeneuve d'Ascq (59). Le site est desservi par la ligne 1 du métro reliant Villeneuve d'Ascq à Lille.

Chiffres clés :

- 21 000 utilisateurs Université de Lille dont 17 000 étudiants
- 120 hectares dont 66 hectares propriété de l'État mise à disposition de l'Université
- 250 000 m² de surfaces bâties Université de Lille (hors CROUS, écoles...) :



Le site du campus de la Cité Scientifique est construit en 1962 sous la direction de l'architecte Noël Le Maresquier. Il s'étale sur une superficie totale de 120 hectares selon un plan d'aménagement radioconcentrique sur lequel les bâtiments sont historiquement disposés par secteur dans un cadre paysager. Initialement, ce campus pensé « à l'américaine » se caractérise par une densité relativement faible laissant au paysage une large place.

Les 24 hectares d'espaces verts sont ainsi prégnants et constitutifs de l'identité du campus, lui conférant l'allure singulière d'un « campus parc ». Malgré le manque d'entretien et de structure de ces espaces, ils offrent un levier puissant d'amélioration du cadre de vie.

Les réseaux ont en grande partie été installés lors de la création du campus et n'ont connu aucune campagne d'entretien de grande ampleur (hormis pour la boucle HTA et le réseau d'éclairage public). Leur état de dégradation requiert des interventions de maintenance et curatives de plus en plus fréquentes par les services de l'Université et ses prestataires. Les activités sont fortement impactées par divers sinistres récurrents (inondations, ruptures de canalisation, pannes des réseaux électriques et alimentation en gaz...). Ces dégâts engendrent des coûts importants de maintenance et d'exploitation et font craindre un risque de défaillance en chaîne.

Au fil des décennies, le campus s'est densifié et s'est diversifié avec l'arrivée de nouveaux acteurs, sans vision spatiale d'ensemble. Il présente aujourd'hui les stigmates d'un développement basé sur une logique d'opportunité.



VUE AÉRIENNE DU SITE CITÉ SCIENTIFIQUE – 2021



1. Parvis du Learning Center



2. Insertion paysagère de Lilliad



3. Abords du bâtiment SH2



4. Viaduc du métro



5. Station C.S Professeur Gabillard



6. Cheminement sous le viaduc du métro



7. Végétation aux abords du bâtiment SN1



8. Maillage piéton dans le secteur SN

4.1.2 Présentation des enjeux du projet urbain

L'Université souhaite porter un projet de réaménagement ambitieux qui oriente le développement futur de la Cité scientifique, en se dotant d'une vision d'avenir globale ambitieuse, à la fois prospective et opérationnelle, à court, moyen et long terme.

Les principaux enjeux du projet urbain de la Cité Scientifique sont les suivants :

- **Préparer et fiabiliser les infrastructures de demain** : rénover massivement les réseaux vétustes ou obsolètes, définir les conditions de gestion et de maintenance ultérieures
- **Rénover et qualifier les espaces publics et les espaces verts du campus**, les hiérarchiser et améliorer leur valeur d'usage
- **Rétablir ou améliorer la lisibilité des parcours et des espaces**
- **Repenser les déplacements et les mobilités**, en rééquilibrant la place de la voiture par rapport aux autres modes et en donnant plus de place aux modes actifs
- **Créer les conditions d'accueil de nouveaux services** favorables à une vie de campus plus animée et au renforcement des échanges avec la ville, par l'accueil potentiel d'autres fonctions ou usages
- **Renforcer l'intégration du campus dans la ville** et notamment les liens avec les quartiers environnants en créant des connexions à la cité et lien avec le tissu économique local
- **Rendre le campus plus résilient aux aléas climatiques et économiques**, en étudiant le verdissement des sources d'énergie et particulièrement de la production de chaleur
- **Tirer parti des qualités du site et du « déjà là » pour renforcer la végétalisation et la biodiversité** au cœur du campus, lutter contre les phénomènes d'îlots de chaleur, gérer l'eau durablement
- **Permettre une cohabitation apaisée entre les différents usages**, limiter les risques d'occupations illicites.
- **Renforcer et pérenniser l'attractivité de la Cité scientifique**

Le projet traitera ainsi de trois dimensions primordiales : le rayonnement métropolitain (en rendant le cadre d'enseignement moderne et attractif), l'ancrage local (en améliorant l'insertion urbaine et la diversité des fonctions et des services) et la qualité paysagère et environnementale du cadre de vie et de travail au quotidien. Il s'agira de mettre en œuvre ces transformations tout en maintenant l'activité du campus tout au long des travaux.

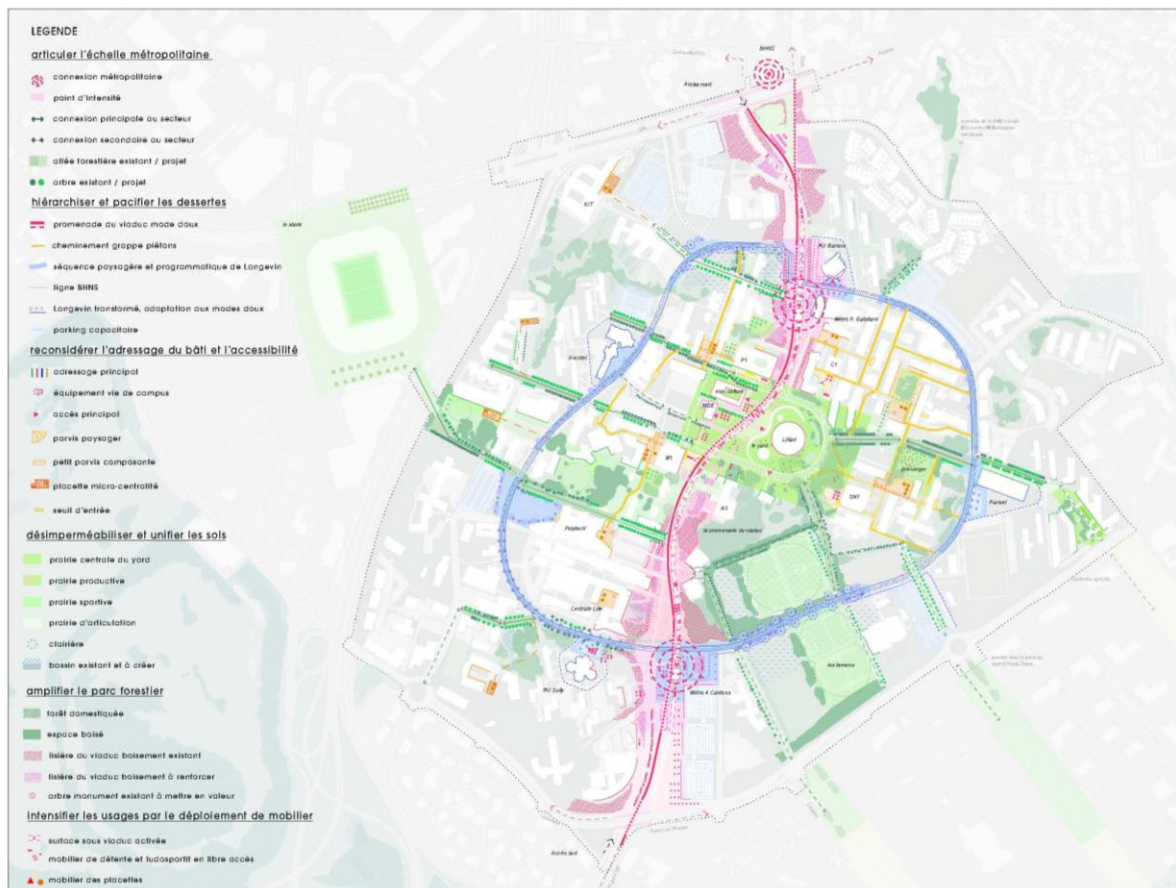
Les études de projet urbain

Dans ce cadre, **la maîtrise d'ouvrage a désigné fin 2023 une équipe pluridisciplinaire de maîtrise d'œuvre urbaine et paysagère pilotée par les paysagistes-urbanistes Altitude 35 dont la mission a débuté en janvier 2024.**

Le groupement d'étude est chargé de la conception du projet urbain comprenant :

- l'élaboration du plan-guide d'aménagement
- la mise en œuvre et le suivi d'actions de préfiguration
- l'élaboration des dossiers réglementaires (dont l'étude d'impact)
- les études de maîtrise d'œuvre liées aux travaux d'espaces publics et d'infrastructures et le suivi des travaux.

Le démarrage des travaux est prévu en 2027.



Plan-guide d'aménagement de la Cité scientifique, septembre 2025

(Altitude35 + LIST + Profil + Monono + Eodd + stratec + P2L)



Photomontage représentant les intentions d'aménagement du « yard central » du campus

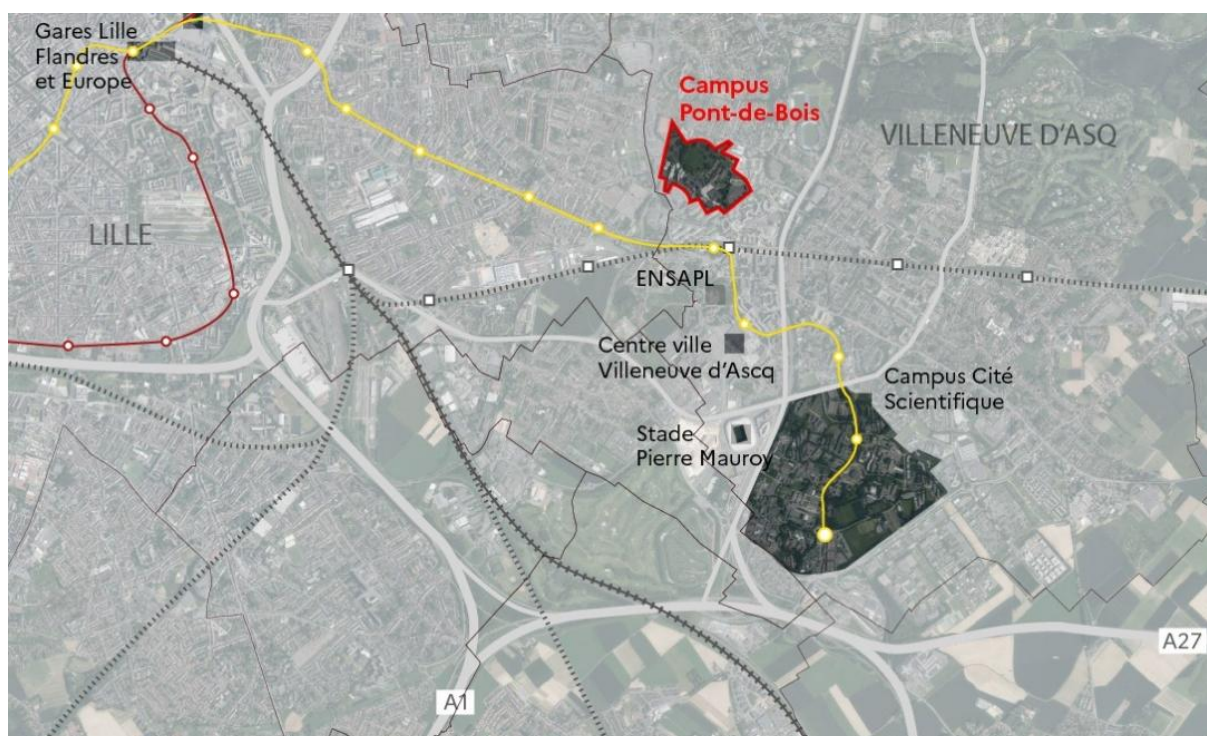
(Altitude35 + LIST + Profil + Monono + Eodd + stratec + P2L)

4.2 PROJET ECOCAMPUS PONT DE BOIS

4.2.1 Présentation du campus

Le campus Pont de Bois s'étend sur une superficie de 22,8 hectares et comprend une surface bâtie d'environ 105 000 m² SDP répartis en 11 bâtiments. Dédié aux sciences humaines et sociales, il accueille environ 16 500 étudiants.

Créé dans les années 1960-70, il se développe à la même époque que la Cité Scientifique de Villeneuve d'Ascq, ville nouvelle qui s'est fortement structurée autour de ces emprises universitaires. Localisé à l'Ouest de la ville, le campus Pont de Bois bénéficie d'une bonne desserte en transport en commun et se trouve à proximité du pôle intermodal composé de la gare SNCF Pont de Bois, de la station du même nom de la ligne 1 du métro, et d'une gare routière (9 lignes de bus).



Entre 1964 et 1974, la conception du campus Pont-de-Bois est confiée à l'architecte Pierre Vago associé à André Lys. Contrairement à la Cité Scientifique, où les bâtiments sont dispersés sur un vaste campus « à l'américaine », Pierre Vago milite pour un forum facilitant les contacts et le dialogue interdisciplinaires. Il en résulte un ensemble architectural massif et compact, marqué par les principes de l'urbanisme de dalle visant à séparer les flux routiers des flux piétons.

Les aménagements se déploient sur deux niveaux de référence (« rez-de-Forum » et « rez-de-Jardin »). Cette composition d'ensemble avec les bâtiments d'enseignements (A et B), le restaurant universitaire CROUS et la bibliothèque délimite l'esplanade du Forum, d'une surface de 5 000 m², qui tourne le dos au parc de la Rotonde de 5 hectares. La bibliothèque universitaire occupe une place centrale. Elle est positionnée au débouché de la passerelle piétonne reliant le Forum (niveau dalle) à la trame viaire périphérique.

En outre, le campus dispose de 3 aires de stationnements principales : deux en aérien à l'Ouest (110 places) et à l'Est (530 places) et un sous le Forum dédié aux personnels (plus de 350 places).



VUE AÉRIENNE DU SITE PONT DE BOIS – 2021



Dans les années 1990, le campus Pont de Bois connaît de multiples vagues de transformation. Si les premières interventions respectent les principes fondateurs de l'œuvre de Pierre Vago, les implantations sont devenues progressivement moins maîtrisées.

Environné par des logements collectifs sociaux et marqué par des ruptures altimétriques significatives entre la dalle et les voies qui l'entourent, le campus présente une importante déconnexion urbaine et sociale avec les quartiers environnants. Par ailleurs, si le site présente un état de conservation globalement satisfaisant, les réseaux situés en infrastructure sont vieillissants, notamment le réseau de récupération et de gestion alternative des eaux pluviales aujourd'hui hors service.

La relation de l'ensemble urbain conçu par Pierre Vago à son environnement mérite donc désormais d'être adaptée et notamment :

- la relation du campus aux quartiers environnants : les franges du campus souffrent d'un manque de qualification, offrant une image peu valorisante de l'université ;
- la connexion du Forum avec le parc Rotonde : la qualité d'agrément du parc profite aujourd'hui très peu aux usagers du campus, faute d'intégration spatiale réelle.

4.2.2 Présentation des enjeux du site

Le site présente des **points forts indéniables**, notamment :

- Une bonne desserte en transport en commun (pôle multimodal du Pont de Bois)
- Un ensemble architectural et urbain à forte identité
- Un état du bâti globalement satisfaisant (hors frange ouest).

Toutefois, de nombreuses **problématiques et dysfonctionnements** sont identifiés :

- **Une image introvertie et des accès peu lisibles**, notamment l'accès principal depuis la passerelle surplombant l'avenue du Pont de Bois. De manière générale, le campus présente un caractère introverti, manque de relations et de connexions avec le quartier du Pont de Bois et la ville. Les équipements culturels du campus, ouverts à tous, ne bénéficient d'aucune visibilité.
- **Des qualités et des potentiels paysagers inexploités**, notamment le parc de la Rotonde, qui semble déconnecté du campus, le Forum central très minéral, à faible valeur d'usage et inadapté aux épisodes de forte chaleur, ainsi que les vastes nappes de parking aérien.
- **Une frange ouest en déshérence**, composée de bâtiments modulaires obsolètes et d'espaces extérieurs résiduels, dont la vocation devra être étudiée.
- **Des infrastructures et des réseaux vieillissants**, qui n'ont connu aucune campagne d'entretien de grande ampleur depuis la création du campus, et dont la résilience doit être repensée (gestion de l'eau notamment).
- **Un patrimoine bâti fortement touché par la présence d'amiante.**

Le Campus Pont de Bois a fait l'objet d'une étude urbaine prospective (agences Particules et GrandTour, 2024) avec pour objectif d'identifier les enjeux de transformation du site et de proposer des premières intentions de projet d'ensemble, répondant aux problématiques identifiées et aux objectifs généraux de l'opération Ecocampus. Les résultats de l'étude ont permis le partage et l'appropriation des enjeux du campus par les différentes composantes de l'Université. Ils ont vocation, dans un second temps, à permettre à l'Université de solliciter les financements nécessaires à la mise en œuvre du projet et/ou à l'engagement d'actions de court terme, pouvant nécessiter un accompagnement en matière de communication.

4.3 DEMARCHE D'INFORMATION ET DE CONCERTATION DEJA ENGAGEE AUPRES DES USAGERS DE LA CITE SCIENTIFIQUE

Une démarche d'information et de concertation a été engagée depuis 2024 sur le campus de la Cité scientifique dans le cadre du projet Ecocampus :

- Une « résidence en immersion » a été réalisée en mars 2024 par l'équipe de maîtrise d'œuvre durant la phase de conception du plan-guide, permettant de recueillir des avis d'usagers.
- Des ateliers de concertation auprès des personnels ont été menés en juin 2024
- Une concertation préalable s'est déroulée du 30 septembre au 29 novembre 2024 ; son bilan a été approuvé par le conseil d'administration de l'Université de Lille le 13 mars 2025 (délibération CAR-2025-005). Cette démarche a mobilisé un dossier de concertation, une plateforme numérique dédiée, des ateliers participatifs, des rencontres de proximité sur le campus, ainsi qu'une diffusion via l'ensemble des canaux institutionnels de l'Université. Le bilan de la concertation est rendu public et accessible via le site internet de l'Université.
- Par ailleurs, des réunions d'information sur l'avancement du projet sont organisés annuellement pour informer les usagers

En parallèle, une démarche de préfiguration est engagée à partir du printemps 2026, sous la forme d'aménagements d'urbanisme transitoire installés sur le campus de la Cité scientifique pour une durée d'environ deux ans, en attente des travaux pérennes. Cette démarche se déploie en trois vagues successives (printemps 2026, été 2026, automne 2026) et constitue une première mise en relation concrète avec les usagers autour du projet.

Le présent marché s'inscrit dans la continuité directe de ces démarches : il prolonge l'effort de mise en relation avec les usagers de la Cité scientifique, valorise les engagements pris par l'Université à l'issue de la concertation, communique l'avancement du projet auprès des partenaires financiers et institutionnels et accompagne la transition vers la phase opérationnelle du projet.

4.4 LIGNE GRAPHIQUE ECOCAMPUS

En 2024-2025 la Direction de la communication de l'Université de Lille a élaboré une identité graphique Ecocampus comportant :

- Un marqueur visuel Ecocampus et ses déclinaisons colorimétriques
- Quelques gabarits de documents (notamment pour les affiches format A3)
- Une police de titre originale ainsi qu'un set de symboles et de fléchage
- Les principes d'utilisation graphique de ces différents éléments.

Le présent marché ne comporte donc pas de prestation de création d'identité graphique globale : seules les déclinaisons et adaptations de la ligne existante sont attendues.



Marqueur visuel Ecocampus Cité scientifique © Université de Lille



Principes de construction des supports © Université de Lille

Le titulaire du lot 1 prendra en outre connaissance de l'identité visuelle et de la charte graphique de l'Université de Lille.

5 OBJECTIFS EN MATIERE DE COMMUNICATION

5.1 AMBITIONS GENERALES

Le projet Ecocampus marque une ambition forte de l'Université de Lille en faveur de la modernisation de ses campus historiques.

En particulier, Ecocampus Cité scientifique constitue un projet d'aménagement de grande ampleur, qui marquera une nouvelle étape dans la vie du campus. Il porte sur l'un des sites majeurs de l'établissement, mobilise des moyens financiers et humains importants et affiche un haut niveau d'ambition en matière paysagère, environnementale et d'usages. Sa mise en œuvre se déploiera sur plusieurs années et se fera en site occupé, au contact de plusieurs dizaines de milliers d'usagers. Il entraînera des changements, temporaires ou pérennes, dans la façon d'utiliser le campus et de s'y déplacer.

La communication à mettre en œuvre doit être à la hauteur de cette ambition et de cette complexité opérationnelle. Elle devra :

- **valoriser** l'engagement de l'Université et constituer un marqueur fort, lisible et durable du projet, au même niveau d'exigence que les grandes opérations urbaines de référence ;
- **porter avec clarté** les messages clés du projet, ses objectifs et les bénéfices attendus pour les usagers et pour le territoire ;
- **accompagner efficacement** les usagers tout au long du projet, en particulier pendant les phases opérationnelles, en assurant une information continue, lisible et réactive sur l'avancement et ses incidences sur la vie du campus ; en accompagnant l'évolution des usages, notamment en matière de mobilités (organisation du stationnement, modification des parcours...) ;
- **affirmer une identité visuelle propre** au projet, en s'appuyant sur la charte graphique Ecocampus déjà élaborée à cet effet, et en la déclinant de manière cohérente sur l'ensemble des supports.

Ces exigences s'imposent aux prestations conduites sur la Cité scientifique. Elles ont également vocation à orienter les prestations qui seront conduites, le cas échéant, sur les autres sites visés par le marché, notamment sur le campus Pont de Bois.

5.2 OBJECTIFS SPECIFIQUES AU SITE DE LA CITE SCIENTIFIQUE

À titre principal, le présent marché a pour objectif l'accompagnement du projet Ecocampus Cité scientifique. Les actions de communication attendues à ce titre se déclinent selon les trois phases du projet :

- **Phase de valorisation du plan-guide (dès 2026) :** faire connaître aux usagers et aux partenaires la vision d'évolution du campus à long terme ; donner des éléments synthétiques et visuels sur le devenir des espaces extérieurs ; présenter les objectifs du projet et les bénéfices attendus pour les usagers ; décliner la charte graphique Ecocampus sur les premiers supports de valorisation.

- **Phase de préfiguration (2026-2027)** : accompagner les actions d'urbanisme transitoire mises en œuvre sur le campus Cité scientifique ; valoriser les temps festifs (par exemple des inaugurations) et l'évaluation des usages.
- **Phase de travaux (à partir de 2027 jusqu'à la fin des travaux)** : assurer une information continue et réactive sur l'avancement des chantiers et leurs conséquences pour les usagers (parcours, nuisances) ; resituer chaque étape dans le projet d'aménagement d'ensemble ; recueillir et orienter les sollicitations des usagers et des riverains.

Par ailleurs, le marché pourra être mobilisé pour accompagner les études d'aménagement et/ou l'engagement opérationnel du projet sur le campus de Pont-de-Bois, voire sur d'autres implantations de l'Université de Lille. Les objectifs et publics propres à chaque opération seront alors précisés au bon de commande.

5.3 PUBLICS CIBLES

Sur le campus de la Cité scientifique, les actions de communication s'adressent à l'ensemble des usagers du campus, ainsi qu'aux riverains et utilisateurs ponctuels du site :

- **Usagers fréquents** : étudiants ; enseignants et chercheurs ; personnels administratifs et techniques (BIATS) de l'Université de Lille ; habitants des résidences CROUS et des résidences privées ; usagers et personnels établissements partenaires implantés sur le campus ;
- **Usagers moins fréquents** : riverains des quartiers environnants (Haute Borne, Triolo) ; usagers des transports en commun (stations de métro Professeur Gabillard et Quatre Cantons, lignes de bus) ; salariés des entreprises implantées autour du campus ; utilisateurs du stade Pierre Mauroy.
- **Partenaires financiers, institutionnels, collectivités**
- Ponctuellement, grand public à l'échelle régionale dans le cas de communiqué de presse, article web ou presse locale

Les actions devront tenir compte de la diversité de ces publics, notamment en termes de canaux de diffusion et de niveau d'information attendu. Lorsque le marché est mobilisé sur d'autres sites, les publics cibles sont précisés au bon de commande.

6 LOT 1 : CONSEIL EN COMMUNICATION, CONCEPTION GRAPHIQUE ET EDITORIALE

6.1 OBJET DU LOT 1

Le lot 1 a pour objet l'accompagnement de l'Université de Lille dans l'ensemble des prestations de conseil stratégique, de conception éditoriale et de production graphique nécessaires à la communication sur tous les sites de l'Université, notamment dans le cadre du projet Ecocampus, sur les différents sites concernés et aux différentes étapes du projet (en amont et durant les travaux).

Le titulaire est l'interlocuteur principal de la maîtrise d'ouvrage pour la stratégie de communication et la production de contenus. Il assure la coordination avec le titulaire du lot 2 pour le suivi de la chaîne de fabrication et de livraison des supports de type panneaux, kakemono, bâches, adhésifs, totems.

Le présent marché ne comporte pas de prestation de création d'identité graphique globale. Le titulaire décline et adapte la charte graphique de l'Université et dans le cadre d'Ecoampus la ligne graphique Ecocampus existante, élaborée par la Direction de la communication de l'Université de Lille, sans en modifier les principes fondateurs. Cette ligne graphique est remise au titulaire lors de la notification du marché.

Les « bons à tirer » des supports de communication *print* élaborés par le titulaire du lot 1 (notamment flyer A5 ou A4, affiches de A4 à A1, dépliant 2 ou 3 volets, brochures et livrets A5 ou A4 de 8 à 48 pages, etc.) sont fournis au format approprié et conformément aux modalités précisées par l'imprimerie centrale de l'Université (ex : conditions de transmission des fichiers, formats et finitions possibles, etc.). L'imprimerie centrale réalisera les impressions des supports papier, le façonnage, le conditionnement et la livraison en interne des sites de l'Université. Une rencontre avec le titulaire sera organisée au démarrage du marché. Des échanges avec l'imprimerie de l'Université pourront avoir lieu par la suite.

Les fichiers des supports chantier, espace public et événementiel (panneau d'information, pédagogique, habillage pour palissade, bâche, kakemono, etc.) seront fournis au format approprié pour une réalisation par le titulaire du lot 2.

Les contenus numériques destinés à la diffusion digitale produits dans le cadre du lot 1 sont fournis au format approprié à la diffusion sur internet. Des échanges avec la direction de la communication de l'Université pourront avoir lieu. Leur intégration sur les plateformes numériques et les réseaux sociaux de l'Université est assurée par les services internes de l'Université.

6.2 CONTENU DES PRESTATIONS

Le détail des prestations, leur décomposition en prix unitaires et les spécifications associées figurent au bordereau des prix unitaires (BPU) du lot 1, qui fait foi en cas de divergence avec le présent CCTP.

Mission 1 : Conseil stratégique

Le titulaire accompagne la maîtrise d'ouvrage dans la définition et le pilotage de sa stratégie de communication. Il élabore et met à jour le plan de communication annuel, formule des recommandations sur les actions à conduire selon les phases du projet. Cette mission couvre

également la préparation et l'animation de réunions de travail avec la maîtrise d'ouvrage et ses partenaires.

La mission de conseil est limitée aux enjeux de communication du projet Ecocampus et des opérations éventuellement visées par le marché. Elle ne couvre pas les prestations de relations presse, de gestion des réseaux sociaux en propre, ni les actions de concertation réglementaire au sens de la loi.

Mission 2 : Conception éditoriale

Le titulaire produit les contenus textuels nécessaires aux supports de communication, sur la base d'éléments sources fournis par la maîtrise d'ouvrage. Il assure la rédaction d'articles d'information (présentation du projet, présentation d'un aménagement spécifique, présentation des travaux à venir...), l'adaptation de documents techniques en langage accessible à un public non spécialiste, la rédaction de contenus de brochures et de dépliants de divers formats, ainsi que la production de synthèses pédagogiques. Les textes sont produits en langue française.

La maîtrise d'ouvrage vérifie l'exactitude des informations factuelles et des éléments de programme. Le titulaire ne produit pas de contenus à caractère réglementaire (notices, dossiers d'autorisation, documents de concertation officielle). La maîtrise d'ouvrage valide les textes produits.

Mission 3 : Production graphique spécifique

Le titulaire réalise les éléments visuels nécessaires à l'illustration des supports de communication : infographies simples ou complexes, schémas pédagogiques représentant des espaces, des principes d'aménagement ou des processus de projet, plans simplifiés communicants réalisés à partir de fonds de plans fournis par la maîtrise d'ouvrage ou la maîtrise d'œuvre, plans de circulation temporaire intégrant les modifications de parcours pendant les travaux, etc.

Les fonds de plans et données spatiales nécessaires à ces productions sont fournis par la maîtrise d'ouvrage ou la maîtrise d'œuvre sous forme numérique exploitable (DWG, PDF ou image). Le titulaire n'assure pas de relevé de terrain ni de production de documents à caractère technique opposable. Les livrables sont des fichiers vectoriels accompagnés d'un export au format approprié à l'usage.

Mission 4 : Direction artistique

Le titulaire conçoit les gabarits graphiques initiaux des différents types de supports de communication, par déclinaison de la charte graphique de l'Université et dans le cadre du projet Ecocampus de la ligne graphique Ecocampus existante fournie par l'Université de Lille. Pour chaque commande de direction artistique, il soumet deux pistes graphiques à la maîtrise d'ouvrage avant de produire le gabarit définitif. Les gabarits validés servent de référence pour toutes les mises en page ultérieures du même type de support.

Cette mission couvre l'ensemble des familles de supports prévues au BPU : supports print (flyers, affiches, dépliants, brochures), supports de chantier et d'espace public (panneaux d'information, panneaux pédagogiques, signalétique temporaire, habillages de palissade), supports événementiels (kakémonos) et supports numériques (visuels web, réseaux sociaux, newsletters).

Mission 5 : Mise en page

À partir d'une direction artistique validée et de contenus fournis par la maîtrise d'ouvrage (ou élaborés par le titulaire dans le cadre d'un autre bon de commande), le titulaire assure l'intégration graphique et la mise en page des supports jusqu'à la production du bon à tirer (BAT). Cette mission est distincte

de la direction artistique : elle s'applique aux commandes récurrentes et reproductibles, pour lesquelles un gabarit graphique type a déjà été défini et validé. Elle peut toutefois comprendre des adaptations mineures par rapport à ce dernier.

Le BAT est soumis à validation de la maîtrise d'ouvrage avant tout envoi en fabrication. Les modalités de validation sont précisées au §8.4.

Mission 6 : Conception complète

Pour les supports spécifiques non répliquables, le titulaire assure une prestation intégrée couvrant la rédaction des contenus textuels, la production des éléments visuels, la direction artistique et la mise en page, jusqu'au BAT. Cette mission est activée sur demande expresse de la maîtrise d'ouvrage, sur la base d'un brief précisant les objectifs, les publics cibles et les éléments sources disponibles. Elle peut notamment être mobilisée pour des supports événementiels ponctuels, des publications de bilan de phase ou tout support pour lequel la maîtrise d'ouvrage ne dispose pas d'éléments de contenu structurés.

Mission 7 : Prestations complémentaires de conseil et de conception, coordination inter-lots

Les prestations complémentaires couvrent toute prestation relevant de l'objet du lot 1 non couverte par les missions ci-dessus, activée sur demande de la maîtrise d'ouvrage et tarifée selon les lignes de prestation complémentaire du BPU.

Le titulaire du lot 1 assure en outre la coordination opérationnelle avec le titulaire du lot 2 : transmission des fichiers BAT validés, suivi du calendrier de fabrication, vérification de la conformité des supports livrés aux spécifications graphiques. Cette mission pourra être activée de façon ponctuelle pour une interface de coordination avec l'imprimerie centrale de l'Université dans le cas d'une commande complexe qui nécessite un suivi spécifique.

Cette coordination est incluse dans les prestations du lot 1 et fait l'objet de lignes dédiées au BPU.

6.3 COMPETENCES REQUISES

Pour l'exécution des prestations du lot 1, le titulaire mobilise une équipe présentant les compétences suivantes :

- **Conseil en communication et stratégie éditoriale** : capacité à élaborer et piloter un plan de communication dans un contexte de projet d'aménagement de grande ampleur porté par un établissement public, impliquant une pluralité de publics et une durée d'intervention pluriannuelle. Une expérience significative en accompagnement d'acteurs publics et de projets d'aménagement, de rénovation urbaine, ou d'infrastructure en site occupé est souhaitée.
- **Direction artistique et graphisme multi-supports** : maîtrise de la déclinaison d'une identité visuelle existante sur une gamme étendue de supports print et numériques. Capacité à produire des supports de qualité professionnelle en cohérence avec une charte graphique fournie.
- **Rédaction et conception éditoriale** : maîtrise de l'écriture en langue française pour des publics non spécialistes, capacité à reformuler des contenus techniques en langage clair et accessible, expérience de la production de contenus pour des supports de communication institutionnelle et de projet (brochures, dépliants, panneaux pédagogiques, supports numériques...).

- **Production graphique spécifique** : capacité à réaliser des infographies, schémas pédagogiques et plans simplifiés communicants à partir de données brutes ou de fonds de plans fournis. Maîtrise des outils de conception vectorielle (Adobe Illustrator ou équivalent).
- **Gestion de projet et coordination** : capacité à assurer le suivi simultané de plusieurs commandes, à respecter des délais contraints, et à coordonner les interfaces avec le titulaire du lots 2 pour le suivi de la chaîne de fabrication.

6.4 DELAIS

Les délais ci-dessous constituent des délais plafonds applicables à l'ensemble des commandes du lot 1. Des délais différents peuvent être fixés dans le bon de commande en cas de situation particulière ou de besoin identifié par la maîtrise d'ouvrage.

Les délais courent à compter de la réception par le titulaire de l'ensemble des éléments nécessaires à l'exécution de la commande. Si des éléments manquants sont identifiés par le titulaire à réception de la commande, il en informe la maîtrise d'ouvrage dans un délai de deux jours ouvrés. Le délai d'exécution est suspendu jusqu'à réception des éléments manquants.

Délais standards

Famille de prestation	Délai de remise de la première version
Élaboration d'un plan de communication annuel	20 jours ouvrés
Contenu éditorial court (article, synthèse pédagogique)	5 jours ouvrés
Contenu éditorial long (brochure, dépliant)	10 jours ouvrés
Production graphique spécifique (infographie, schéma, plan)	5 jours ouvrés
Direction artistique — remise des deux pistes graphiques	10 jours ouvrés
Mise en page — remise de la première version	5 jours ouvrés
Conception complète	15 jours ouvrés

Délais de correction et de BAT

Après réception des corrections transmises par la maîtrise d'ouvrage, le titulaire remet la version corrigée dans un délai de deux jours ouvrés, et d'un jour ouvré en cas d'urgence. Le BAT final est transmis à la maîtrise d'ouvrage pour commande à l'imprimerie centrale pour les supports print ou transmission aux services de l'Université pour diffusion digitale et au titulaire du lot 2 dans un délai d'un jour ouvré suivant sa validation par la maîtrise d'ouvrage.

Commandes urgentes

En cas de commande qualifiée d'urgente par la maîtrise d'ouvrage dans le bon de commande, les délais suivants se substituent aux délais standards :

Famille de prestation	Délai urgent
Contenu éditorial court	2 jours ouvrés

Famille de prestation	Délai urgent
Contenu éditorial long	5 jours ouvrés
Production graphique spécifique	2 jours ouvrés
Mise en page	2 jours ouvrés

Prestations complémentaires

En cas de besoin ponctuel, la maîtrise d'ouvrage peut activer une prestation complémentaire (mission 7) dont le délai est fixé de gré à gré dans le bon de commande.

7 LOT 2 : FABRICATION DE PANNEAUX DE COMMUNICATION, FOURNITURE ET POSE DE TOTEMS ET DE SUPPORTS DE COMMUNICATION SUR SITE

7.1 OBJET DU LOT 2

Le lot 2 a pour objet la fabrication, la livraison et la mise en œuvre sur site de supports de communication physiques nécessaires à la communication sur tous les sites de l'Université et notamment dans le cadre du projet Ecocampus : panneaux intérieurs et extérieurs, bâches et adhésifs permettant l'habillage de façades ou de palissades de chantier, kakémonos, totems et structures pour panneaux extérieurs (panneaux de présentation du projet, panneaux de chantier...).

Les formats, matériaux et spécifications techniques des supports sont précisés dans le bordereau des prix unitaires (BPU) pour chaque ligne de prix.

Le titulaire reçoit les fichiers prêts à la fabrication (BAT validés) transmis par le titulaire du lot 1 et assure l'ensemble de la chaîne de production jusqu'à la livraison et, le cas échéant, la pose sur site. Il n'intervient pas dans la conception graphique des supports.

L'ensemble des prestations de fabrication, de livraison et de pose est réalisé sur tous les sites de l'Université, principalement dans le périmètre de la métropole lilloise.

7.2 CONTENU DES PRESTATIONS

Le détail des prestations, leur décomposition en prix unitaires et les spécifications techniques associées figurent au bordereau des prix unitaires (BPU) du lot 2, qui fait foi en cas de divergence avec le présent CCTP.

Panneaux intérieurs

Le titulaire fabrique des panneaux destinés à une exposition intérieure temporaire, en formats A3 à A0. Ces panneaux sont livrés prêts à être posés sur chevalet, cimaise ou accrochage mural léger.

Les prix s'entendent livraison incluse, par exemplaire, selon des tranches de quantités définies au BPU. La pose n'est pas incluse dans cette prestation.

Panneaux extérieurs type Akylux

Le titulaire fabrique des panneaux extérieurs sur support polypropylène alvéolé (type Akylux), en deux épaisseurs (3,5 mm et 10 mm) selon la durée d'usage et les contraintes d'exposition. L'impression est réalisée soit par application de vinyle imprimé sur le panneau, soit en impression directe. Les formats couverts vont du A3 jusqu'au 2 000 × 2 000 mm.

Les prix s'entendent livraison incluse, par exemplaire, selon des tranches de quantités définies au BPU. La pose n'est pas incluse dans cette prestation.

Panneaux extérieurs type Dibond

Le titulaire fabrique des panneaux extérieurs sur support aluminium composite (type Dibond), en plusieurs configurations de finition (blanc, alu brossé) et d'épaisseur (3 mm et 6 mm). L'impression est réalisée en impression directe ou par contre-collage selon les cas. Les formats couverts vont du A3 jusqu'au 3000×2000 mm.

Les prix s'entendent livraison incluse, par exemplaire, selon des tranches de quantités définies au BPU. La pose n'est pas incluse dans cette prestation.

Finitions et pose des panneaux

Le titulaire propose un ensemble de finitions applicables aux panneaux extérieurs (mate, brillant, anti-UV, anti-tag, effaçable) et d'accessoires de fixation (œilletons, pattes adhésives, colliers de serrage, crochets, entretoises, tiges métalliques), commandés à l'unité en complément des panneaux.

Une prestation de pose à l'heure ou à la demi-journée est disponible pour les panneaux nécessitant une intervention sur site, notamment pour l'installation des panneaux extérieurs.

Kakémonos

Le titulaire fournit des kakémonos roll-up en deux formats précisés au BPU, impression UV sur polyester, livrés montés avec structure, pied et housse de transport.

Les prix s'entendent livraison incluse, par exemplaire, selon des tranches de quantités définies au BPU. Le montage n'est pas inclus dans cette prestation.

Bâches

Le titulaire fabrique et livre des bâches grand format pour habillage de palissades ou de façades, en plusieurs qualités et selon les finitions précisées au BPU. Les prix sont exprimés au mètre carré. Les

prix s'entendent livraison incluse, par exemplaire, selon des tranches de quantités définies au BPU. La pose n'est pas incluse dans cette prestation.

Une prestation de pose à l'heure ou à la demi-journée est disponible en sus.

Adhésifs

Le titulaire fabrique et livre des supports adhésifs grand format en vinyle blanc ou transparent sans PVC, avec vernis de protection UV, au mètre linéaire. Il propose également des lettrages adhésifs découpés avec contre-tape, au mètre linéaire par hauteur de caractères. Les adhésifs ont vocation à assurer l'habillage de palissades de chantier ou de façades. Les prix s'entendent livraison incluse, par exemplaire, selon des tranches de quantités définies au BPU. La pose n'est pas incluse dans cette prestation.

Une prestation de pose à l'heure ou à la demi-journée est disponible en sus.

Fourniture de totems et structures — achat

Le titulaire fournit des structures de communication autoportantes ou fixées sur massifs béton, de 1 à 3 faces, destinées à accueillir des panneaux imprimés interchangeables. Les prix s'entendent par exemplaire, selon des tranches de quantités définies au BPU, hors livraison et pose.

Location de totems

Le titulaire propose les mêmes types de structures en location mensuelle. Le prix de location inclut la fourniture, le déplacement, la mise en place, la vérification de stabilité, l'installation des faces imprimées fournies par la maîtrise d'ouvrage, la dépose et la reprise par le titulaire en fin de période.

Transport, pose, maintenance et dépose des totems

Le titulaire assure la livraison des totems. Les prix sont exprimés pour 1 unité livrée, selon des tranches de quantités définies au BPU, hors pose.

Une prestation de pose des totems et structures sur site, à l'heure ou à la demi-journée, est disponible en sus. En cas de nécessité d'un engin de levage, celui-ci est refacturé au coût réel majoré d'un taux de marge indiqué au BPU, sur accord préalable de la maîtrise d'ouvrage.

La dépose des totems achetés par l'Université est suivie de leur transport vers un lieu de stockage désigné par l'Université ; en cas de location, les structures repartent avec le titulaire.

Des prestations de maintenance et de contrôle sur site sont également disponibles, en cas de nécessité pour le titulaire de revenir sur site après l'installation. Toutefois, en cas d'opération de maintenance rendue nécessaire par un défaut d'installation initiale par le titulaire, l'opération sera réalisée aux frais de ce dernier.

7.3 COMPETENCES ET MOYENS REQUIS

Pour l'exécution des prestations du lot 2, le titulaire dispose des équipements, des capacités logistiques et des compétences techniques nécessaires à la fabrication et à la mise en œuvre de supports de communication de qualité professionnelle dans les délais impartis.

Équipements de production

Le titulaire dispose des équipements nécessaires à la fabrication de l'ensemble des supports prévus au BPU : matériel d'impression grand format adapté aux supports rigides et souples, équipements de découpe numérique, tout matériel de façonnage et de finition nécessaire. Il dispose également des équipements permettant la fabrication ou l'approvisionnement des structures de totem et des massifs béton.

Capacités logistiques

Le titulaire dispose des moyens de transport adaptés à la livraison et à la pose des supports sur site : véhicule adapté au transport de panneaux rigides et de structures de totem, matériel de manutention et de pose. En cas de nécessité d'un engin de levage, les modalités de refacturation sont précisées au BPU et au §7.2 ci-avant.

Interlocuteur dédié

Le titulaire désigne un chef de projet, interlocuteur privilégié de la maîtrise d'ouvrage et du titulaire du lot 1 pour le suivi des commandes et la coordination des interventions sur site. Les coordonnées de cet interlocuteur sont communiquées à la maîtrise d'ouvrage à la notification du marché. Tout remplacement en cours d'exécution fait l'objet d'une information préalable.

7.4 DELAIS

Les délais ci-dessous constituent des délais plafonds applicables à l'ensemble des commandes du lot 2. Ils courent à compter de la réception par le titulaire du BAT validé par la maîtrise d'ouvrage pour les prestations nécessitant un fichier d'impression, ou à compter de la notification du bon de commande pour les prestations de pose, maintenance et dépose.

À réception du fichier, le titulaire dispose d'un délai d'1 jour ouvré pour en vérifier la conformité technique et signaler toute anomalie à la maîtrise d'ouvrage et au titulaire du lot 1. En l'absence de signalement dans ce délai, le fichier est réputé conforme et le délai de fabrication commence à courir.

En cas de contrainte technique particulière ou de commande portant sur des quantités importantes, un échange préalable entre la maîtrise d'ouvrage et le titulaire est organisé avant l'émission du bon de commande afin de fixer un délai adapté. Cet échange est inclus dans les prestations du titulaire et ne donne lieu à aucune rémunération supplémentaire.

La qualification de commande urgente est portée à la connaissance du titulaire dans le bon de commande.

Délais standards et urgents

Famille de prestation	Délai standard	Délai urgent
Panneaux intérieurs	5 jours ouvrés	2 jours ouvrés
Panneaux extérieurs type Akylux	5 jours ouvrés	3 jours ouvrés
Panneaux extérieurs type Dibond	7 jours ouvrés	4 jours ouvrés
Bâches	10 jours ouvrés	4 jours ouvrés
Adhésifs	10 jours ouvrés	5 jours ouvrés

Famille de prestation	Délai standard	Délai urgent
Kakémonos	15 jours ouvrés	10 jours ouvrés
Intervention sur site (pose, maintenance, dépose)	5 jours ouvrés	2 jours ouvrés

Totems et structures

Les délais de fabrication et de livraison des totems et structures sont indiqués par le candidat dans son offre et deviennent contractuels à la notification du marché.

8 CLAUSES

8.1 CONTINUITE DE L'INTERLOCUTEUR DU MAITRE D'OUVRAGE

(S'applique à tous les lots)

Le titulaire désigne un chef de projet, interlocuteur privilégié de la maîtrise d'ouvrage et au besoin des autres lots, responsable du pilotage et du suivi de l'exécution des prestations pour l'ensemble du marché. Il désigne également un suppléant en mesure d'assurer la continuité du suivi en cas d'absence.

Le chef de projet représente le titulaire lors des réunions et est garant de la qualité des prestations produites dans le cadre du marché. Ses coordonnées sont communiquées à la maîtrise d'ouvrage à la notification du marché.

Tout changement de chef de projet en cours d'exécution fait l'objet d'une information préalable à la maîtrise d'ouvrage. Le remplaçant proposé présente des compétences au moins équivalentes à celles de son prédécesseur. Le titulaire assure la continuité des échanges lors de toute période de transition, notamment par le maintien d'une adresse de messagerie générique dédiée au marché et le transfert des archives de la mission.

8.2 FORMAT ET REMISE DES DOCUMENTS

(S'applique à tous les lots)

Les fichiers produits dans le cadre du marché sont transmis par voie électronique, via une plateforme de transfert de fichiers ou à l'adresse de messagerie de l'interlocuteur de la maîtrise d'ouvrage désigné dans le bon de commande. Pour les fichiers volumineux, le titulaire utilise une plateforme de transfert sécurisée et communique le lien de téléchargement à la maîtrise d'ouvrage.

Formats des livrables

Les livrables sont fournis dans les formats suivants, sauf indication contraire dans le bon de commande :

- Pour le lot 1 : fichiers sources natifs dans le logiciel de création utilisé par le titulaire, accompagnés d'un export PDF haute résolution pour les supports destinés à l'impression et d'un export au format approprié pour les supports numériques. Les fichiers sources sont transmis à la maîtrise d'ouvrage au plus tard à la clôture du bon de commande.

- Pour les lots 2 : bon de livraison au format PDF transmis par email à la maîtrise d'ouvrage au moment de la livraison, précisant la désignation des supports livrés, le bon de commande de référence et les quantités.

Nommage des fichiers

Le titulaire adopte une convention de nommage claire et cohérente permettant l'identification immédiate du contenu, de la version et de la date de chaque fichier. La convention de nommage est proposée par le titulaire et validée par la maîtrise d'ouvrage lors du démarrage du marché.

Accusé de réception

Le titulaire s'assure de la bonne réception de ses transmissions par la maîtrise d'ouvrage. En cas de doute, il relance dans un délai de 24 heures. La maîtrise d'ouvrage accuse réception des fichiers transmis dans un délai d'un jour ouvré.

8.3 PROCESSUS DE PASSATION D'UNE COMMANDE

(S'applique à tous les lots)

Saisine initiale

Préalablement à l'émission d'un bon de commande, la maîtrise d'ouvrage adresse au titulaire une demande précisant la nature des prestations souhaitées, les éléments disponibles et le délai attendu. Cette saisine s'effectue par messagerie électronique à l'interlocuteur désigné du titulaire.

Pour les commandes simples relevant directement des lignes du BPU, la saisine vaut brief et le bon de commande peut être émis sans délai supplémentaire.

Devis préalable

Pour les commandes complexes impliquant plusieurs familles de prestations, un volume important ou des spécifications particulières, la maîtrise d'ouvrage peut solliciter un devis préalable. Le titulaire transmet ce devis dans un délai de cinq jours ouvrés à compter de la saisine, sur la base des prix unitaires du BPU. Le devis précise les lignes de prix mobilisées, les quantités estimées et le délai d'exécution proposé.

L'émission du devis est incluse dans les prix du BPU et ne donne lieu à aucune rémunération supplémentaire.

Passation du bon de commande

La maîtrise d'ouvrage passe commande par l'émission d'un bon de commande signé, transmis au titulaire par voie électronique. Le bon de commande précise les prestations commandées par référence aux lignes du BPU, les éléments fournis par la maîtrise d'ouvrage, le délai d'exécution et le lieu de livraison le cas échéant.

L'exécution des prestations débute à réception du bon de commande par le titulaire. Le titulaire accuse réception du bon de commande dans un délai d'un jour ouvré.

Dispositions spécifiques au lot 1

Pour les prestations de conseil et de conception du lot 1, la saisine est accompagnée d'un brief précisant les attendus de la commande, les éléments sources disponibles et le délai attendu. Le titulaire peut solliciter un échange complémentaire avec la maîtrise d'ouvrage si des éléments lui semblent manquants ou insuffisants pour exécuter la commande. Cet échange est inclus dans les prix du BPU et ne donne lieu à aucune rémunération supplémentaire.

Dispositions spécifiques au lot 2

Pour les prestations de fabrication du lot 2, le bon de commande est accompagné du fichier BAT validé par la maîtrise d'ouvrage, ou précise la date à laquelle ce fichier sera transmis. Les délais d'exécution courent à compter de la réception du BAT validé, conformément aux dispositions du §7.4ci-avant.

8.4 MODALITES DE VALIDATION

(S'applique à tous les lots)

Délai de retour de la maîtrise d'ouvrage

La maîtrise d'ouvrage dispose d'un délai de cinq jours ouvrés pour retourner ses observations ou valider les documents et fichiers qui lui sont soumis, qu'il s'agisse d'une première version, d'une version corrigée ou d'un BAT. Ce délai court à compter de la réception du document par la maîtrise d'ouvrage. Les observations et validations sont transmises par messagerie électronique à l'interlocuteur désigné du titulaire.

Bon à tirer

Le BAT constitue le document de référence pour la fabrication. Aucune impression ni fabrication ne peut démarrer sans BAT validé par la maîtrise d'ouvrage. La validation du BAT est transmise par messagerie électronique et vaut ordre de fabrication.

Toute modification demandée après validation du BAT donne lieu à l'établissement d'un nouveau bon de commande si elle implique une reprise significative du fichier ou un surcoût de fabrication.

8.5 CONTROLE QUALITE

(S'applique au lot 2, en lien avec le lot 1)

Le titulaire met en œuvre un processus de contrôle qualité à chaque étape de la chaîne de fabrication : vérification des fichiers à réception, contrôle colorimétrique avant lancement de l'impression ou de la fabrication, vérification de la conformité des supports à la sortie de production avant conditionnement et livraison.

À réception du BAT validé, le titulaire dispose d'un délai d'1 jour ouvré pour en vérifier la conformité technique. S'il identifie une anomalie ou une question technique nécessitant un échange avec le titulaire du lot 1 (colorimétrie, fonds perdus, résolution, format de découpe...), il en informe la maîtrise d'ouvrage et sollicite le titulaire du lot 1 avant de lancer la fabrication. En l'absence de signalement dans ce délai, le fichier est réputé conforme et la fabrication peut démarrer.

Pour les supports présentant un enjeu particulier de durabilité, de format ou de visibilité (par exemple les panneaux extérieurs grands formats...), le bon de commande peut imposer la production d'une épreuve de contrôle avant lancement de la fabrication, ou un échange technique préalable entre les titulaires des lots 1 et 2 ou entre le titulaire du lot 1 et les services de l'Université (par exemple avec l'imprimerie centrale, la direction de la communication, etc.). Cette exigence est précisée dans le bon

de commande destiné au titulaire du lot 2 et n'ouvre pas droit à rémunération supplémentaire pour l'échange technique ; la production de l'épreuve de contrôle est en revanche tarifiée selon les lignes correspondantes du BPU.

En cas de doute sur la conformité des supports livrés avec les fichiers transmis, la maîtrise d'ouvrage peut solliciter l'avis du titulaire du lot 1, qui dispose des fichiers sources de référence. Cette prestation est incluse dans la mission de coordination inter-lots du lot 1.

Tout défaut constaté après livraison et signalé par la maîtrise d'ouvrage dans le délai prévu au CCAP donne lieu à une réimpression ou à un remplacement aux frais du titulaire.

8.6 CONDITIONNEMENT ET LIVRAISON

(S'applique au lot 2)

Le conditionnement est à la charge du titulaire et doit garantir la bonne conservation des supports pendant le transport. Chaque colis est étiqueté avec la désignation du support, la référence du bon de commande et la quantité. Les matériaux d'emballage utilisés sont recyclables ou issus de matières recyclées.

La livraison est effectuée aux adresses indiquées dans le bon de commande, aux horaires habituels d'ouverture des sites de l'Université de Lille. Le titulaire informe la maîtrise d'ouvrage de la date et de l'heure de livraison prévues au moins 24 heures à l'avance par messagerie électronique.

Les supports relevant d'un même bon de commande sont livrés en une seule fois, sauf accord préalable de la maîtrise d'ouvrage.

Le titulaire remet un bon de livraison à la réception, précisant la désignation des supports livrés, la référence du bon de commande et les quantités. La signature du bon de livraison par le représentant de la maîtrise d'ouvrage atteste de la date de livraison mais ne vaut pas admission des supports.

Les frais de conditionnement, de transport et de livraison sont soit inclus dans les prix du BPU, soit facturés en sus, conformément aux indications incluses dans le BPU.

8.7 ENGAGEMENT ENVIRONNEMENTAL

(S'applique au lot 2)

L'Université de Lille souhaite réduire l'impact environnemental des supports de communication produits dans le cadre du présent marché. Le titulaire du lot 2 s'engage à respecter les exigences suivantes pour l'ensemble des commandes. Il devra apporter tous les éléments nécessaires à la justification de leurs engagements.

Papiers et supports

Les papiers utilisés pour l'impression sont issus de forêts gérées durablement, certifiés FSC, PEFC ou équivalent. Les certificats correspondants sont produits sur simple demande de la maîtrise d'ouvrage.

Encres

Le titulaire privilégie les encres végétales ou à base aqueuse, permettant de réduire les émissions de composés organiques volatils. Le recours aux huiles minérales est exclu, conformément aux dispositions de la loi AGECL du 10 février 2020.

Emballages

Le titulaire utilise des matériaux d'emballage issus de matières recyclées ou à défaut recyclables. Il veille à limiter le suremballage.

Certification

Le titulaire est titulaire de la certification Imprim'Vert ou d'une certification équivalente attestant de sa démarche environnementale globale.

Solutions de transport à faible empreinte carbone

Le titulaire doit favoriser les solutions de transport permettant de réduire l'empreinte carbone. Cela inclut l'utilisation de véhicules à faible émission de CO₂, la réduction des déplacements durant les heures de pointe et le transport groupé lorsqu'il est envisageable. Dans ce cas, le titulaire doit démontrer de la façon la plus complète possible, l'existence d'une politique de gestion écoresponsable des déplacements.

8.8 CONFIDENTIALITE

(S'applique à tous les lots)

Le titulaire s'engage à ne pas divulguer à des tiers les informations, données et documents auxquels il a accès dans le cadre de l'exécution du présent marché, qu'ils lui aient été transmis par la maîtrise d'ouvrage ou qu'ils aient été produits par ses soins.

Le titulaire conserve les documents et fichiers relatifs au marché dans un environnement sécurisé, accessible aux seules personnes habilitées au sein de son organisation.

À l'issue du marché, le titulaire ne conserve qu'une copie des éléments produits, sur support numérique sécurisé. Il s'engage à détruire l'ensemble des éléments en sa possession sur demande de la maîtrise d'ouvrage, et au plus tard dans un délai de cinq ans suivant la fin du marché.